

Communiqué de Presse

Unité de Communication du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Réf: 913f07

Tel: : +33 3 90 21 49 36

Fax : +33 3 88 41 27 51

congress.com@coe.int

www.coe.int/congress



47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Signature du Traité de Lisbonne: déclaration de Halvdan Skard, Président du Congrès du Conseil de l'Europe

Strasbourg, 13.12.2007 – "L'amélioration des mécanismes décisionnels de l'Union européenne tels que les définit le Traité de Lisbonne, et qui prévoient également la participation des pouvoirs locaux et régionaux, donnera un nouvel élan à l'ensemble du processus européen," déclarait aujourd'hui Halvdan Skard, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la signature du Traité de réforme des institutions à Lisbonne, le 13 décembre 2007.

"Ce traité réaffirme le respect pour l'autonomie locale et régionale et accorde un droit de consultation aux autorités locales et régionales, ce qui constitue un renforcement de la nécessaire participation démocratique au niveau territorial. L'application du principe de la subsidiarité a été élargie et, à cet égard, la Charte européenne de l'autonomie locale peut constituer le texte de référence pour la définition des grands principes de l'autonomie territoriale".

Le Président Skard s'est également déclaré satisfait de voir figurer au nombre des politiques de l'Union européenne certaines des principales préoccupations locales et régionales: la gestion des services publics, l'impact du changement climatique, et les politiques de renforcement de la sécurité, de la liberté et de la justice sont quelques-uns des défis majeurs que les autorités territoriales sont appelées à relever. Dans ce dernier domaine, les acquis du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme offrent un solide cadre juridique en vue de la construction d'une "Europe à dimension humaine", a-t-il ajouté.

Le Président Skard a par ailleurs salué l'inclusion de la cohésion territoriale au nombre des objectifs de l'Union européenne, dont les 27 Etats membres figurent parmi les 47 membres du Conseil de l'Europe. A cet égard, il a souligné que les initiatives de coopération interrégionale et transfrontalière menées par le Congrès, qui vont au-delà des frontières extérieures de l'UE, peuvent apporter une précieuse contribution à la réalisation de cet objectif.

Contact Presse :

Dmitri Marchenkov, chef de l'Unité de communication du Congrès

Tél. : +33 3 88 41 38 44 ; Mobile +33 6 75 65 03 49 ; congress.com@coe.int